

- d'un budget pour la province, suppression du quart de la conc.
 travaux de réhabilitation dans les classes de l'école des filles.
 1^{er} trimestre 1952 à 445.412 francs (total de 18^{es} décrets)
- 2^o sera demandé à M. le Préfet de la Seine pour venir marcher
 3^o de décaissement inscrit au chapitre XXI art. 1 du budget commun
- 4^o Ecole-jeunes filles La Société d'entraide de Construction
 reçoit le virement d'imputation des versements de l'école Jules
 Ferry. Les sommes libérées, total de 17^{es} décrets à la
 somme de 341.745 francs.
- La Commission d'école de demander à M. le Préfet de la Seine
 vouloir voter le virement pour venir marcher.
- 5^o Le décaissement sera inscrit au ch. XXI art. 1 du budget.
 Cantines scolaires: avenant Paris-Méau - M. le
 Maire est autorisé à passer avec M. Paris-Méau, charcutier
 fournisseur des cantines scolaires un avenant de 400.000 francs
 au marché du 25.9.1952 (approuvé le 7.10.1952).
 Décaissement inscrit au crédit ch. XXI article 1^{er} du budget.
- 6^o Avenant Lajoux - Un avenant de 24.433 francs
 sera passé avec M. Lajoux pour quelques travaux de
 menuiserie non prévus à l'adjudication du 5 novembre 1951
 construction de la caserne des pompiers 2^e Tronche.
 Avenant de la commission Lajoux: 1.833.000 francs.
- 7^o Frais d'écrits et envois - Est approuvé l'état

approuvé le 10.1.1953

53016

approuvé le 11.1.1953

53017

approuvé le 10.1.1953

53018